



DEVENEZ...



# ÉDUCATEUR HANDBALL

titre IV (professionnel) équivalent BP JEPS

**Formation dispensée par des professionnels de l'activité handball  
(entraîneur professionnel, cadre technique fédéral, responsable de pôle...)**

## Formation

La ligue Île-de-France de handball organise la formation professionnelle d'Éducateur handball **sur 18 mois**.

2 modules représentant 420 h en présentiel et distanciel.

**Contenu de la formation :**

- **Tronc commun : Participer à la vie associative d'une structure de handball (80 h)**
- **Mention Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales (170 h)**
  - => Animer des pratiques éducatives (2 modules)
  - => Animer des pratiques sociales (2 modules)
- **Mention Entraîneur territorial (entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional) 170 h**
  - => Entraîner des jeunes/adultes en compétition (2 modules)

**Modalités :**

- 840 heures en alternance (420 h en centre et 420 h en pratique)
- Une phase de positionnement débouchant sur un parcours individuel de formation en lien avec les acquis et compétences du stagiaire
- Une formation en centre 1 semaine par mois
- Une formation en entreprise, (à organiser et répartir avec la structure d'accueil)
- Un accompagnement en entreprise tout au long de la formation

## Pour quels métiers ?

- Agent de développement club
- Animateur tout public
- Entraîneur de niveau régional

## Coût de la formation

- 5 532 €

## Conditions d'entrée

- Plus de 16 ans
- Attestation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Satisfaire aux épreuves de sélection

## Sélection

- **Épreuve 1 :** épreuve écrite de synthèse à partir d'une vidéo, d'un document audio ou écrit dans le champ du sport
- **Épreuve 2 :** entretien de motivation

## Nombre de places

- 16

## Lieux de formation

- Maison du Handball, CDFAS d'Eaubonne, clubs franciliens

## Calendrier

- Fin inscription : 28 octobre 2019
- Sélection : 12 novembre 2019
- Positionnement : 3 décembre 2019
- Début de formation : 4 décembre 2019
- Fin de formation : avril 2021

## Inscription

- <https://forms.gle/NoWxP4r6Na4bg27b9>

## Renseignements

Coordonnateur pédagogique de la formation :  
Fabrice Le Roy [5895000.fleroy@ffhandball.net](mailto:5895000.fleroy@ffhandball.net)

# ÉDUCATEUR HANDBALL

titre de formation professionnelle de niveau IV à 2 mentions

840 h (dont 420 h en MSP)

## Qualification

*Participer à la vie associative d'une structure de handball*

80 h

### Certificat 1

*Contribuer à l'animation sportive de la structure*

40 h

### Certificat 2

*Contribuer au fonctionnement de la structure*

40 h

#### Module 1

*Accompagner les pratiquants*

25 h

#### Module 2

*Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain*

15 h

#### Module 1

*Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif*

20 h

#### Module 2

*Valoriser et promouvoir les activités*

20H

## Mention

*Animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales*

250 h

## Mention

*Entraîneur territorial*

250 h

## Qualification

*Animer des pratiques socio-éducatives et sociétales*

170 h

## Qualification

*Entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional*

170 h

### Certificat 1

*Animer des pratiques éducatives*

### Certificat 2

*Animer des pratiques sociales*

### Certificat 1

*Entraîner des adultes en compétition*

### Certificat 2

*Entraîner des jeunes en compétition*

#### Module 1

*Animer la pratique BabyHand & Hand 1<sup>er</sup> pas*

42,5 h

#### Module 2

*Animer la pratique Minihand & Hand à 4*

42,5 h

#### Module 1

*Animer la pratique Handfit (sport santé)*

42,5 h

#### Module 2

*Animer la pratique Handensemble (handball et handicap)*

42,5 h

#### Module 1

*Entraîner des adultes*

85 h

#### Module 2

*Entraîner des jeunes*

85 h



## La formation continue - Vos droits

L'accès des salariés à des actions de formation professionnelle continue est assurée :

- à l'initiative de l'employeur, le cas échéant, dans le cadre d'un **plan de formation** ;
- à l'initiative du salarié notamment par la mobilisation du **compte personnel de formation (CPF)** et dans le cadre du congé individuel de formation
- dans le cadre des **période de professionnalisation** ;
- dans le cadre des **contrats de professionnalisation**
- dans le cadre de l'orientation professionnelle avec le **conseil en évolution professionnelle (CEP)** et le **bilan de compétences**.

L'Assemblée nationale a adopté définitivement la loi pour la **Liberté de choisir son avenir professionnel**, le 1<sup>er</sup> août 2018. La loi a été promulguée par le Président de la République, le 5 septembre. Elle réforme l'apprentissage et la formation professionnelle. Lien : infos sur la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel (<https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/loi-pour-la-liberte-de-choisir-son-avenir-professionnel/>)

## Le CPA - Compte Personnel d'Activité

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

- Compte personnel de formation (CPF)
- Compte personnel prévention pénibilité (C3P)
- Compte d'engagement citoyen

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le DIF n'existe plus mais les heures acquises au 31/12/2014 restent mobilisables dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation).

Depuis janvier 2016, tout salarié à temps plein bénéficie chaque année d'un crédit de 500 € (plafond maxi : 5 000 €) ;

Pour les moins qualifiés le crédit obtenu pourra être de 800 € (plafond à 8 000€)

**Salarié de droit privé ou fonctionnaire vous avez le droit de bénéficier de financement de formation et d'avoir un compte CPF.**

## Le CPF - Compte Personnel de Formation

Le CPF vous permet d'acquérir des heures de formation utilisables pour organiser votre montée en compétences.

Grâce au site <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/> vous pouvez :

- Prendre connaissance des heures de formation disponibles sur votre compte ;
- Rechercher des certifications spécifiques à votre projet professionnel ;
- Connaître les modalités de financement de votre formation.

### Infos complémentaires

On peut le créer dès 16 ans (15 ans si on a signé un contrat d'apprentissage) ;

Les personnes étant en situation d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, ...) peuvent aussi créer leur compte CPF et ainsi ouvrir leur droit à de la formation en cumulant des heures

## Les financements OPCO selon le type de formation

*S'orienter vers le bon financement selon le type de formation que l'on souhaite faire.*

Je souhaite réaliser 1 formation diplômante (Titre IV / Titre III / etc.) : je vais sur mon Compte Personnel de formation (CPF) qui se trouve dans mon Compte Personnel d'Activité <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>

Si je n'ai pas encore de compte je le créé.

Les jeunes ayant suivi un service civique peuvent bénéficier d'un financement de formation via leur CPF (depuis 2018)

Je souhaite réaliser 1 action de formation continue : je mobilise LE PLAN DE FORMATION

Démarche réalisée par l'employeur

Se rapprocher de l'AFDAS = nouvel OPCO (Opérateur de Compétence qui remplace Uniformalion depuis mars 2019)

Il est nécessaire que le club soit à jour de ses cotisations

**INSTITUT  
FORMATION  
EMPLOI**  
TERRITOIRE  
ÎLE DE FRANCE



**LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL**

**ITFE**

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 77

[5800000.formation@ffhandball.net](mailto:5800000.formation@ffhandball.net)

[www.handball-idf.com](http://www.handball-idf.com)

 ligue Île-de-France de handball

 @IdFhandball

*institut de formation enregistré sous le numéro 11940992194 auprès du Préfet d'Île-de-France.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.*

**LIGUE  
ÎLE DE FRANCE**  
FFHANDBALL

